

OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES

PROGRAMME D' ACTIONS DEUXIEME PHASE

FEVRIER 2012



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU GRAND SITE DE NAVACELLES	1
A)	Une perle au cœur des Causses	1
B)	L'esprit des lieux et le paysage du Grand Site	2
1.	L'esprit des lieux	2
2.	Les différentes approches et compréhensions du cirque	4
3.	Le paysage du Grand Site	4
C)	Un site protégé	5
1.	Le site classé actuel	5
2.	Le projet d'extension du site classé	5
3.	Les autres protections	6
II.	L'Opération Grand Site de Navacelles à l'échelle des Causses	8
A)	La première phase de l'Opération Grand Site	8
1.	Historique	8
2.	Bilan et perspectives	10
B)	Un nouveau périmètre pour l'Opération Grand Site à l'échelle des Causses	10
1.	Une même approche pour le visiteur	10
2.	La cohérence biogéographique des Causses méridionaux	12
3.	Une même identité culturelle : partie intégrante du bien « Causses et Cévennes » inscrit au patrimoine mondial depuis 2011	12
4.	Détail du nouveau périmètre	13
C)	Gestion, moyens et gouvernance du Grand Site	15
1.	Le Syndicat Mixte : une structure de gestion pérenne et instance décisionnelle	15
2.	Un partenariat étroit avec le CPIE des Causses méridionaux	15
3.	Le comité technique, instance collective de travail	15
4.	L'équipe opérationnelle du projet	16
5.	Les moyens financiers	17
6.	La gouvernance élargie	17
a.	Le comité de pilotage de l'OGS	17
b.	Les comités de suivi et de concertation par projet	18
c.	La médiation locale	18
III.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS DE L' OPERATION GRAND SITE	20
A)	Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles	21
B)	Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux	22
C)	Transmettre et révéler l'Esprit des lieux	24
D)	Protection, restauration et gestion de la qualité du site à l'échelle du Grand Site	25
E)	Impulser et partager un projet de gestion et de développement local avec les acteurs du territoire	27
IV.	DETAIL DU PROGRAMME D' ACTIONS	32
A)	Les fiches actions	32
B)	Chronogramme	76
C)	Eléments financiers	77
	ANNEXES	79

Grand Site de Navacelles

I. PRESENTATION DU GRAND SITE DE NAVACELLES

A) Une perle au cœur des Causses

Niché au cœur des gorges de la Vis, véritable canyon qui entaille les Causses du Larzac au Sud, de Blandas et de Campestre au Nord, le Cirque de Navacelles constitue une curiosité géologique. D'une profondeur de 300 mètres, il s'agit plus spécifiquement d'un méandre abandonné par la Vis, qui s'est ouvert un nouveau cours plus direct, en créant une cascade de plus de 8 mètres de haut. Au centre, le Rocher de la Vierge, ou plus familièrement « l'huître », est entouré d'une bande de terre très fertile : c'est l'ancien lit de la rivière, le méandre. Ses prairies verdoyantes, la cascade et la ripisylve boisée offrent un contraste saisissant avec les versants abrupts, arides et caillouteux des gorges et soulignent étrangement les reliefs. Comme l'exprimait l'historienne locale Georgette Milhau, «*Navacelles, peut-être plus que tout autre paysage, donne une impression inexprimable d'étrangeté*».



Plus qu'un site géologique grandiose, le Cirque de Navacelles est le fruit d'une alchimie harmonieuse entre l'homme et la nature. Les hommes se sont très tôt installés dans ce lieu propice à l'agriculture, l'ont apprivoisé. Aujourd'hui, leurs aménagements délicats (murets appelés faïsses, entretien de la prairie, champs en lanières appelés Bayrades) et les habitations regroupées en trois îlots lovés sur les bords du méandre et le long de la Vis, confèrent au site son échelle humaine et renforcent l'aspect grandiose de ce spectacle. Avec l'eau en mouvement, ces paysages verdoyants cultivés et habités témoignent de la vie au milieu de ces paysages « pétrifiés » des gorges et des causses.

L'émotion qu'offre la découverte de ce site réside aussi bien dans la beauté du cirque lui-même que dans son approche subite depuis les points de vue de Blandas et de la Baume Auriol, après la traversée de vastes étendues caussenardes arides. Ainsi le Grand Site de Navacelles ne se limite pas

seulement à son Cirque ; il inclut les gorges de la Vis et les causses, vastes étendues steppiques nées de l'exploitation par l'homme, aujourd'hui menacées par la fermeture des milieux.



B) L'esprit des lieux et le paysage du Grand Site

1. L'esprit des lieux

Cette première approche sensible du Grand Site présentée ici, permet de mieux appréhender l'esprit de lieux, les ambiances ressenties et les différents paysages qui le composent.

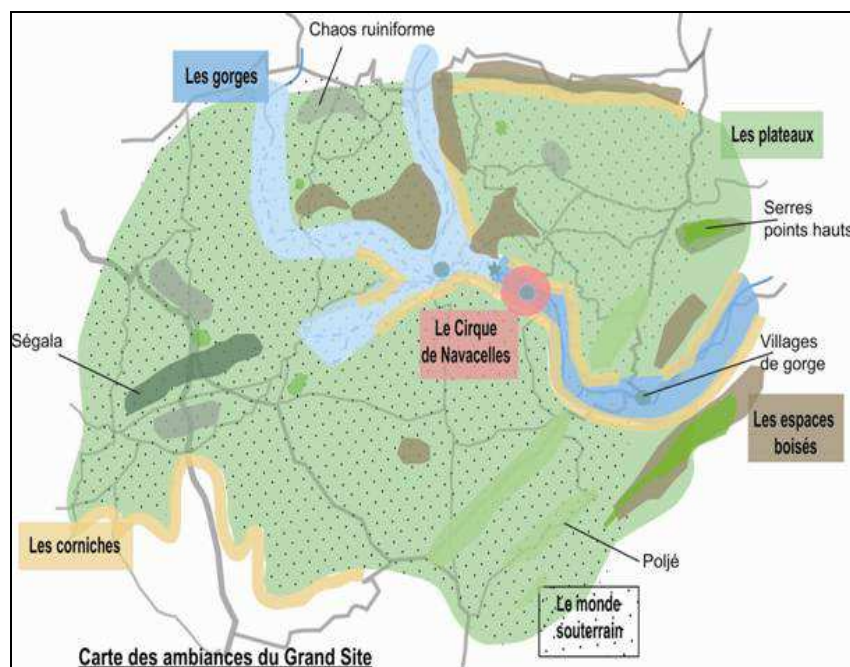
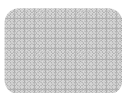


Schéma d'interprétation du patrimoine – Itinéraires patrimoine/artémisia – Mai 2011

Des plateaux énigmatiques et déroutants : La traversée des plateaux est source d'émotion pour le visiteur, émotions contrastées, pouvant passer alternativement de l'étonnement, de l'émerveillement, à l'incompréhension voire au rejet. Ce paysage de plateau uniforme où peu d'indices permettent de déchiffrer le paysage, donne la sensation de paysage sauvage, semi-désertique.



Les chaos dolomitiques, serres et points hauts : Sur ces promontoires le champ de vision atteint les 360° et le regard repousse encore plus loin les lignes de l'horizon. On embrasse l'étendue caussenarde. Là-haut, le « *bruit du monde* » est faible et le silence est grand. Les chaos dolomitiques, curiosités paysagères au milieu de ces vastes étendues, suscitent l'imagination apparaissent comme les vestiges d'une cité cyclopéenne. Au loin, les reliefs sombres et marqués de la Séranne et des Cévennes accrochent le regard.



Les paysages de corniche à couper le souffle : après avoir parcouru quelques étendues monotones des causses, on parvient sur les corniches des bordures du plateau, ou sur celles des gorges de la Vis. Le spectacle est alors « brutal » et inattendu ! Contraint de stopper sa progression sous peine d'être précipité dans le vide, il apparaît alors au visiteur d'être parvenu au « bout du monde ». Le regard (puis l'esprit) de l'observateur s'envolent pour embrasser, explorer toute la profondeur du panorama.



Le cirque de Navacelles : Le fond du Cirque, une ode à l'eau et à la vie. Le contraste après la traversée des Causses est saisissant. Au-delà de l'aspect esthétique du méandre, le fond du cirque de Navacelles affirme sa singularité d'un côté par la présence d'habitations renforçant la monumentalité issue des phénomènes naturels et qui a su la prolonger et l'exalter au cours des siècles et d'un autre côté par celle exubérante de l'eau et de la vie : la cascade blanche d'écume dont le chant parvient jusqu'aux corniches ; la prairie du méandre d'un vert éclatant ; des potagers sous le poids et la rougeur de leurs tomates ; des fontaines jaillissent ; les arbres nombreux dispensent une ombre bienfaisante ; le canal affiche cette opulence... Cet espace est une ode à l'eau vivifiante dont les hommes ont su se réjouir.



Les gorges de la Vis, impénétrables, mystérieuses :

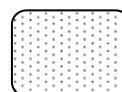
Les eaux de la Vis drainent un réseau souterrain gigantesque avant de réapparaître à l'air libre à la résurgence de la Foux. Les gorges sinueuses aux courbes monumentales, sont spectaculaires. Elles sont constituées à la fois de La Vis à sec, des sources de la Foux où se mêlent bruit et fureur, puis finalement la Vis en eau. Cette rivière méditerranéenne parmi les plus préservées d'Europe, avec ses eaux cristallines, sa végétation luxuriante, offre un réel aspect



« sauvage » sous la forme d'un couloir d'émeraude qui contraste fortement avec l'aridité excessive des versants et plateaux environnant. Cette eau semble irriguer toute la masse corporelle du Causse, pareil alors à un géant de pierre dont l'organe vital serait le cirque de Navacelles.



Des espaces boisés : Si les arbres ont été quasiment éradiqués de la surface du plateau, quelques boisements reliques et ponctuels subsistent : châtaigneraies de la Vis amont, chênaies clairsemées de chêne blanc, chênes verts des versants de la Vis aval en mosaïque avec des plantations de cèdre ou de pins noir... salubre pour le promeneur durant les heures chaudes de l'été.



Le monde souterrain : un univers « inverse » de celui dans lequel nous évoluons : obscur, silencieux, à température constante tout au long de l'année, désertique... et pourtant tout proche, situé sous nos pieds.



2. Les différentes approches et compréhensions du cirque

Au niveau du belvédère de la Baume Auriol, le visiteur découvre le cirque, le méandre (qui s'oppose aux versants arides) et les 3 îlots d'habitations. L'approche est plus « humaine », ce qui renvoie à l'étymologie de Navacelles « Nova Cella », nouveau sanctuaire ou nouvelle grange, et donc l'occupation humaine de ce lieu. Après une longue traversée des causses, le cirque donne l'impression de « sanctuaire au milieu de nulle part » avec ces paysages arides et « pétrifiés » aux alentours.

Au niveau du belvédère de Blandas, la vision s'étire davantage le long des gorges, elle est encadrée plus fortement par les lignes horizontales des causses et dans le cirque, se focalise sur la cascade et le fond de vallée verdoyant. L'approche plus « sauvage » et la compréhension du site doit s'orienter vers la formation géomorphologique.

Dans le village, au contraire, l'église, les habitations, les commerces, les potagers et vergers, la prairie fauchée (le méandre n'apparaît plus en tant que tel) donnent un caractère vivant à ce lieu habité avec la présence de l'eau en mouvement (la Vis, paisible et claire, la cascade, les canaux, les fontaines qu'on entend...) mais aussi de la végétation exubérante et de l'ombre qui donnent une impression de « jardin d'Eden » et de « centre du monde » à ce lieu.

3. Le paysage du Grand Site

On retiendra principalement cinq composantes paysagères cohérentes qui participent du Grand Site et fondent son caractère spectaculaire :

- Le méandre
- La Vis, la ripisylve verdoyante et la cascade
- Le hameau (îlots d'habitation, prairies, muret, Bayrades...)
- Les gorges de la Vis (ou canyon) et versants arides
- Les causses, de vastes étendues steppiques



Au-dessus : Les gorges vues depuis le Belvédère de Blandas

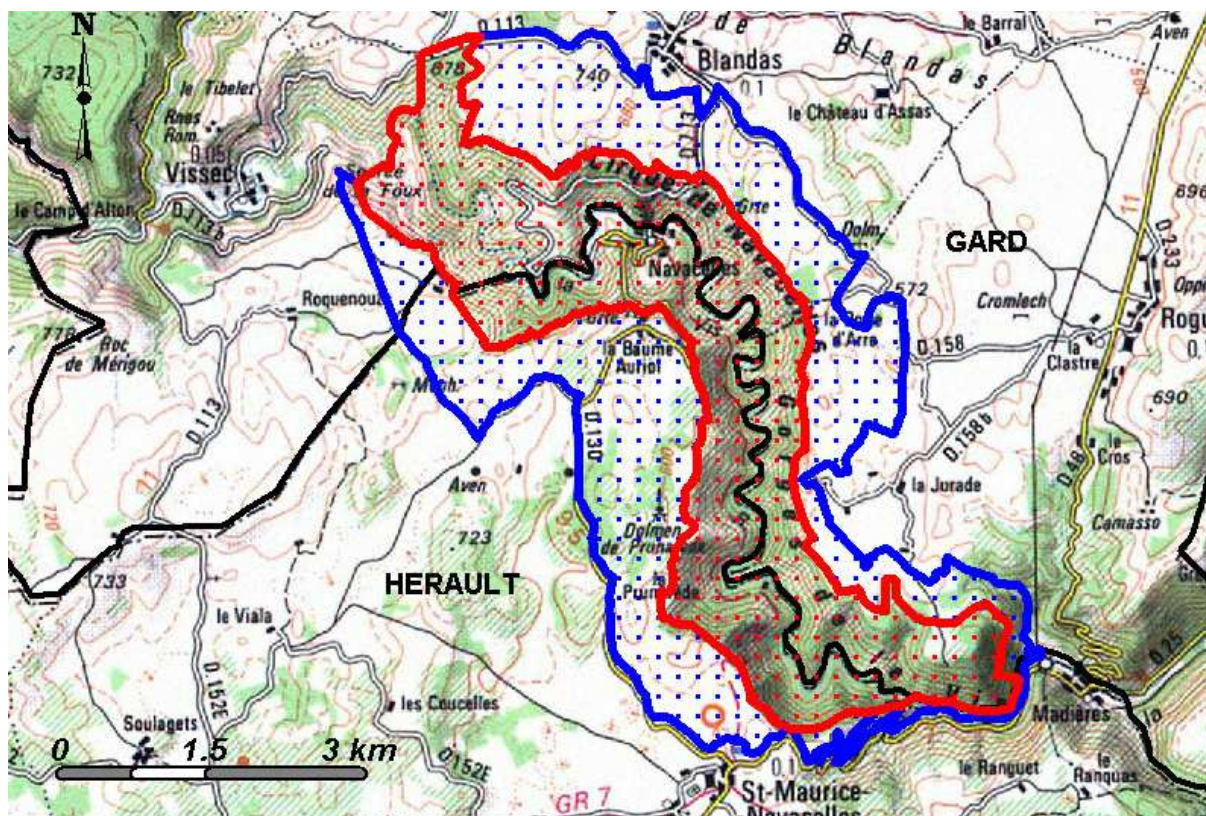
A gauche : Les îlots d'habitations lovés et la cascade vus depuis le Belvédère de Blandas

C) Un site protégé

1. Le site classé actuel

Antérieurement, il existait un site classé et un site inscrit plus restreint (1941 et 1943) limités au cirque lui-même qui ont été abrogés en 1983. L'ensemble formé par le cirque de Navacelles et les gorges de la Vis a été classé le 08 décembre 1983 sur une surface de 1274 hectares. Cette protection couvre la partie centrale du cirque de Navacelles et les gorges jusqu'aux crêtes depuis la résurgence de la Vis, au niveau des moulins de la Foux, jusqu'à l'amont de Madières. Elle concerne 4 communes : Blandas, Vissec et Rogues dans le Gard, St-Maurice-Navacelles dans l'Hérault.

Le site classé a été complété le 15 mai 1991 par l'inscription d'une zone périphérique s'étendant sur les rebords des causses du Larzac et de Blandas, nommé « Abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis ». Elle concerne les 4 mêmes communes et s'étend sur 1 309 ha.



En rouge le périmètre du site classé du « Cirque de Navacelles et des gorges de la Vis ».
En bleu le périmètre du site inscrit « Abords du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis ».
La ligne noire représente la limite administrative entre le Gard et l'Hérault.
Fond de carte : IGN BD Carto 1/100 000e. <http://carto.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/>

2. Le projet d'extension du site classé

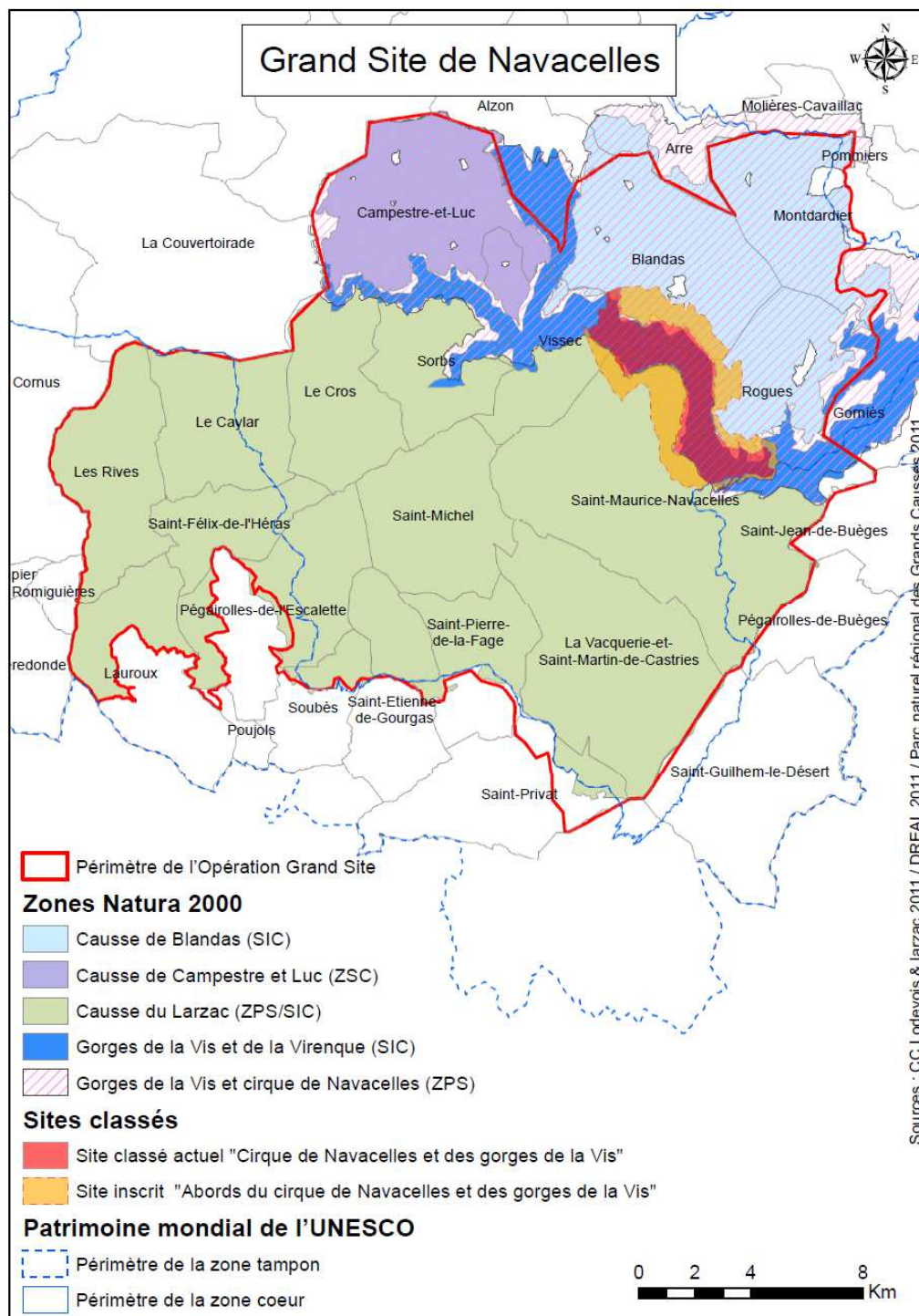
Au moment où le bien « Causses et Cévennes » est inscrit au patrimoine mondial, il apparaît nécessaire de renforcer la protection des abords des gorges et cirque de Navacelles. C'est pourquoi la deuxième phase de l'Opération Grand Site a prévu d'étendre le classement notamment à tout ou partie du site inscrit. Ainsi le nouveau site classé, en incluant les causses, permettra de protéger plus largement toutes les composantes paysagères qui caractérisent le Grand Site de Navacelles.

Une délibération en faveur de l'extension du site classé sur les Causses a été prise le 08 mars 2011 par le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles. Le comité syndical s'est prononcé pour l'extension du site classé à la partie caussenarde du site inscrit. L'étude en cours par les services de la DREAL permettra de proposer un périmètre adapté prenant en compte les co-visibilités depuis les belvédères et les accès au site.

On peut noter qu'en termes de protection, on est parti du cirque pour aller vers les gorges et bientôt vers les causses : on remonte le temps à l'inverse de la formation géologique de ces éléments qui a permis de constituer ce paysage dont l'unité a ainsi été reconnue.

3. Les autres protections

Les milieux naturels exceptionnels que constituent les gorges de la Vis et les Causses sont inclus dans plusieurs sites Natura 2000, au titre des directives Habitats et Oiseaux. Il s'agit d'assurer la protection des habitats particuliers situés sur les pentes, les falaises, les milieux aquatiques et les plateaux karstiques ainsi que les espèces animales et végétales qui y vivent. L'opérateur des sites Natura 2000 est le CPIE des Causses Méridionaux. Par la directive Habitat, Natura 2000 est un moyen de gestion des formations végétales qui composent le Grand Site et ses paysages, paysages culturels de l'agropastoralisme inscrit au patrimoine mondial. Les DOCOB permettent une mise en valeur agricole et une gestion des causses, gorges, ripisylve et de la rivière.



En conclusion, l'évidence d'un Grand Site :

Pour conclure, le Grand Site de Navacelles est un site exceptionnel, d'une grande beauté, un véritable écrin naturel resté très pur (prédominance des éléments naturels et du bâti ancien au cœur) que l'on découvre depuis les causses avec un contraste géographique très fort entre les causses et les gorges de la Vis, révélateur de la force des éléments géologiques. C'est un véritable Grand Site dont les protections et mesures mises en place par les acteurs du territoire ont permis de préserver le caractère naturel et mettre en valeur le site de façon légère et dans le respect de l'esprit lieux. Ce travail a été le fruit d'une longue collaboration qui s'est établie pas à pas au fil des années entre les différents partenaires, qui est présentée dans le chapitre suivant.

II. L'OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES A L'ECHELLE DES CAUSSES

A) La première phase de l'Opération Grand Site

1 . Historique

Dès 1979, le site classé du cirque de Navacelles est répertorié parmi les grands sites français susceptibles de bénéficier d'une opération de maîtrise des flux touristiques et de restauration de sites, dite Opération Grand Site. Au terme des études préalables qui sont alors diligentées par l'Etat et du diagnostic qui en découle, l'accord est donné en 1989 par le ministère de l'Environnement pour lancer l'opération.

En 1990, un comité de pilotage est créé, associant les principaux partenaires, notamment les collectivités locales concernées directement par le site classé du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis, ainsi que de ses abords (villages portes du site). Une première phase de l'Opération Grand Site est lancée. Elle concerne **23 000 ha et 6 communes** : dans le Gard, Blandas, Vissec, Rogues, Montdardier, et dans l'Hérault, St-Maurice-Navacelles et La Vacquerie-Saint-Martin-de-Castries. Elle a permis de réaliser un diagnostic et d'établir des propositions de programme d'actions.

Une première tranche de travaux sera réalisée entre 1990 et 2000 :

- le dallage des ruelles de Navacelles et l'éclairage public,
- traitement des petits bâtiments publics et techniques (sanitaires...),
- mise sous terre des fils électriques et téléphoniques du hameau,
- sauvegarde du dernier mur restant de la chapelle Notre Dame à Navacelles (abside) pour stopper les dégradations des derniers vestiges,
- assainissement du hameau de Navacelles (partie héraultaise)
- la réhabilitation des moulins de la Foux,
- l'aménagement des aires de stationnement de Blandas pour lutter contre le stationnement sauvage en bords de falaise et sécuriser le panorama,
- l'aménagement de la ferme de la Baume Auriol pour améliorer l'accueil du public et la présentation du site.

En 1995 est créée l'Association intercommunale pour la préservation et la mise en valeur du Grand Site de Navacelles et sa région. Elle est chargée de suivre la mise en œuvre de cette opération, en lien avec le comité de pilotage. Elle réunissait les représentants des 6 communes associées au périmètre de l'Opération Grand Site.

Entre 1997 et 2004, l'association participe à la conduite d'un certain nombre d'opérations:

- construction de tables d'interprétation et réalisation d'un dépliant,
- organisation d'expositions temporaires,
- restauration de la calade du pont (Restauration de l'étanchéité de la voûte du pont et réhabilitation du revêtement (pont et abords),
- entretien et restauration de lavognes communales...

Finalement en 2007, avec les départements, un pont submersible sera mis en place pour éviter l'érosion des berges de la Vis et régler les problèmes de circulation lors de fortes intempéries.

Parallèlement, se mettent en place les documents d'objectif Natura 2000 sur les Causse méridionaux* et une réflexion s'engage pour créer une structure dédiée à l'élaboration, suivi et gestion des dossiers agri-environnementaux : l'association des Causse méridionaux est créée en 1994 (devenue depuis le CPIE des Causse méridionaux).

* Les Causse méridionaux représentent les 5 Causse du Larzac méridional, de Blandas, de Campestre ainsi que le Causse Bégon et le Causse Noir qui sont d'altitude moyenne entre 600 et 900m et représentent une superficie de près de 60 ha. Furent mis en place les programmes suivants :

- 1994/1996 : Programme Life Nature « Causse Méridionaux »
- 1998/1999 : Fonds de Gestion de l'Espace Rural
- 2000/2002 : Projet collectif CTE « Causse méridionaux »
- 2001 : Programme Leader II Hérault
- 2004/2006 : Contrat d'agriculture Durable (CAD)
- 2007/2013 : Mesures Agro-Environnementales (MAE)

La Baume Auriol avant rénovation		La Baume Auriol après rénovation
		 Source : Centre Ressource du Patrimoine Lodévois-Larzac
Carte postales anciennes		
 180. CIRQUE de NAVACELLES (Hérault) Ferme de la Baume Oriol, derrière la ferme beau point de vue splendide du Cirque		
Les moulins de la Foux		
La Foux avant rénovation	La Foux après rénovation	
		
Dans Navacelles		
La chapelle Notre Dame	Le bâtiment acheté par la commune de Saint-Maurice-Navacelles	Le pont de Navacelles
		

2. Bilan et perspectives

Malgré la mise en place de ces programmes, de nombreux dysfonctionnements sur le site persistent :

- Le stationnement dans le hameau de Navacelles reste très problématique.
- L'affluence au niveau des belvédères où « un arrêt minute » est constaté, ne permet pas qu'une réelle compréhension du site soit possible.
- On constate une inadéquation entre les conditions d'accueil du public et la notoriété du site.
- Les limites administratives de la première opération Grand Site ne sont pas en complète adéquation avec les flux circulatoires, les entités environnementales et les perceptions sur le territoire et ne permettent pas de répartir et redistribuer les flux de visiteurs.
- Les conditions de découverte du site ne sont pas compatibles avec sa préservation, ni avec l'intégration de la fonction touristique à la vie locale. Ainsi les mesures adoptées ne participent de manière significative pas au développement local des communes qui en sont le support.

A partir de 2004, une nouvelle réflexion s'engage pour la mise en place d'une structure de gestion plus adaptée et pérenne ainsi que pour la recherche d'un périmètre correspondant mieux aux entités paysagères qui composent le Grand Site de Navacelles et permettant d'anticiper et répartir la fréquentation, potentiellement en augmentation, sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de dépasser la logique d'intervention réparatrice ponctuelle pour avoir une vision globale et stratégique sur le long terme avec un projet de gestion durable du territoire.

Le 21 février 2007, le Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site de Navacelles est créé. Un nouveau périmètre et un nouveau programme d'actions sont proposés.

B) Un nouveau périmètre pour l'Opération Grand Site à l'échelle des Causses

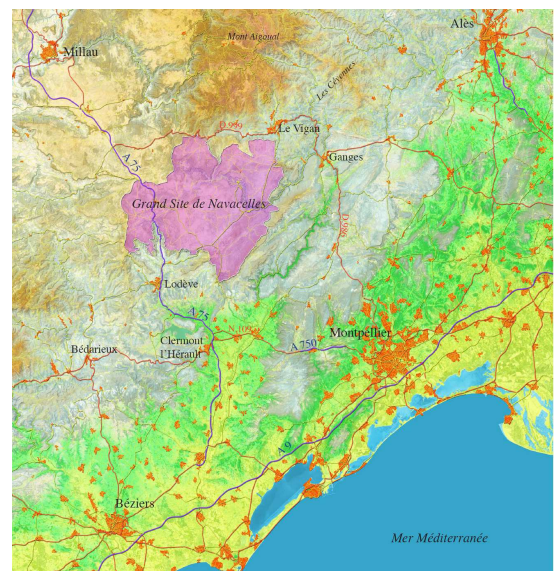
Le nouveau périmètre n'est pas calé sur les limites administratives (limites communales) mais sur l'entité géomorphologique, géographique et bioclimatique que représentent les **Causses méridionaux** dont les limites correspondent aux zones Natura 2000 (voir point I.C.3). Ces zones ont une cohérence en terme biodiversité, bioclimatique, de culture, d'histoire commune mais aussi actuellement d'approche et de pratique pour le visiteur ainsi que de gestion du territoire (DOCOB).

1. Une même approche pour le visiteur

Le Grand Site de Navacelles domine la côte héraultaise à moins de quarante kilomètres à vol d'oiseaux. Ainsi, les grandes villes méditerranéennes de Montpellier ou Béziers ne sont pas très éloignées du Grand Site et font partie des principaux pôles émetteurs concernant les visiteurs du Grand Site de Navacelles.

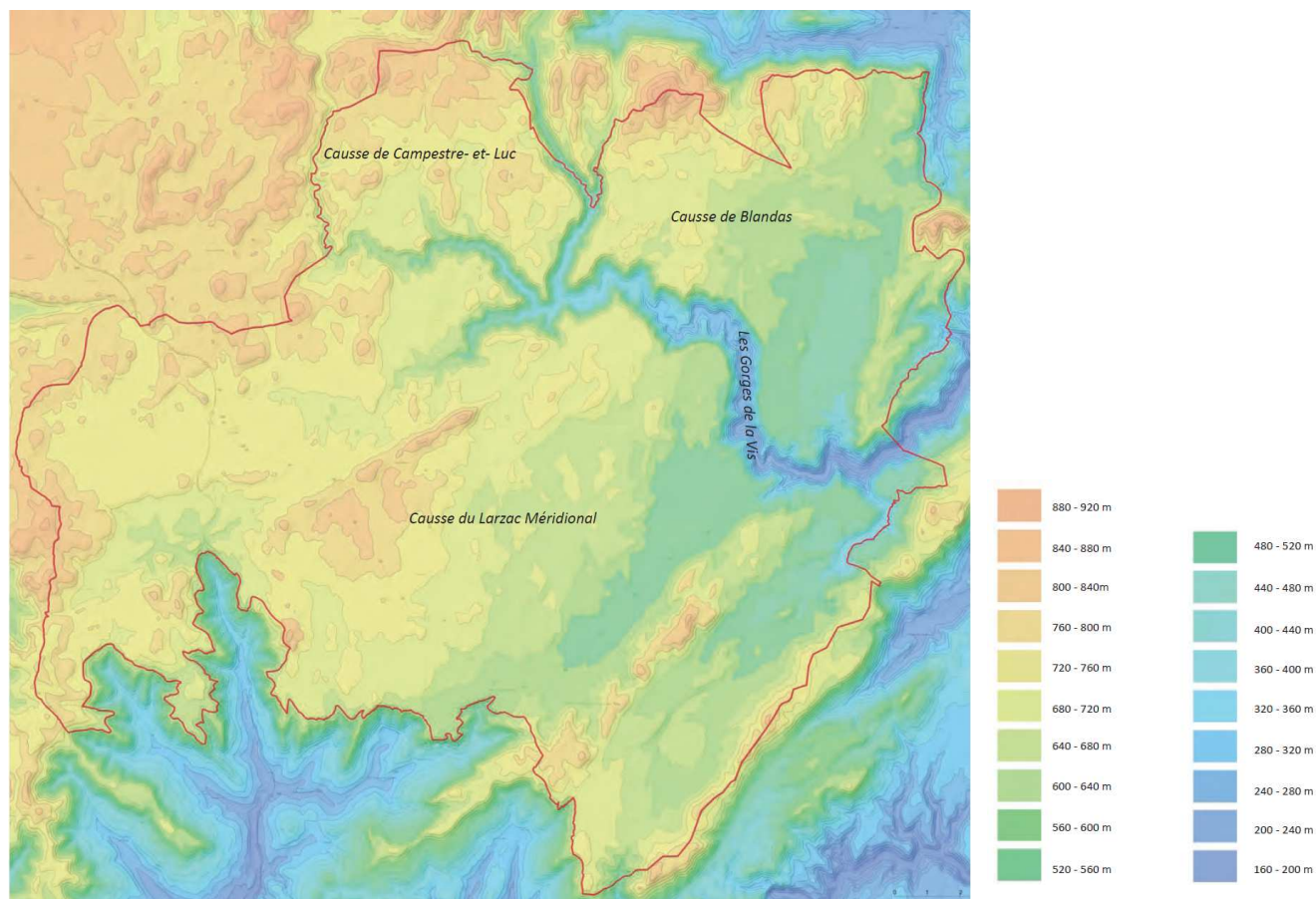
A l'échelle plus locale, ce sont trois villes d'importances régionales qui bordent le Grand Site: Lodève au Sud et Ganges à l'Est dans le département de l'Hérault, le Vigan au Nord dans le département du Gard.

Quelques soit sa provenance, l'arrivée sur le Grand Site de Navacelles se fait de la même façon pour le visiteur, par la « montée » sur les Causses. Les chaos dolomitiques et paysages de corniche marquent l'entrée sur le Grand Site.

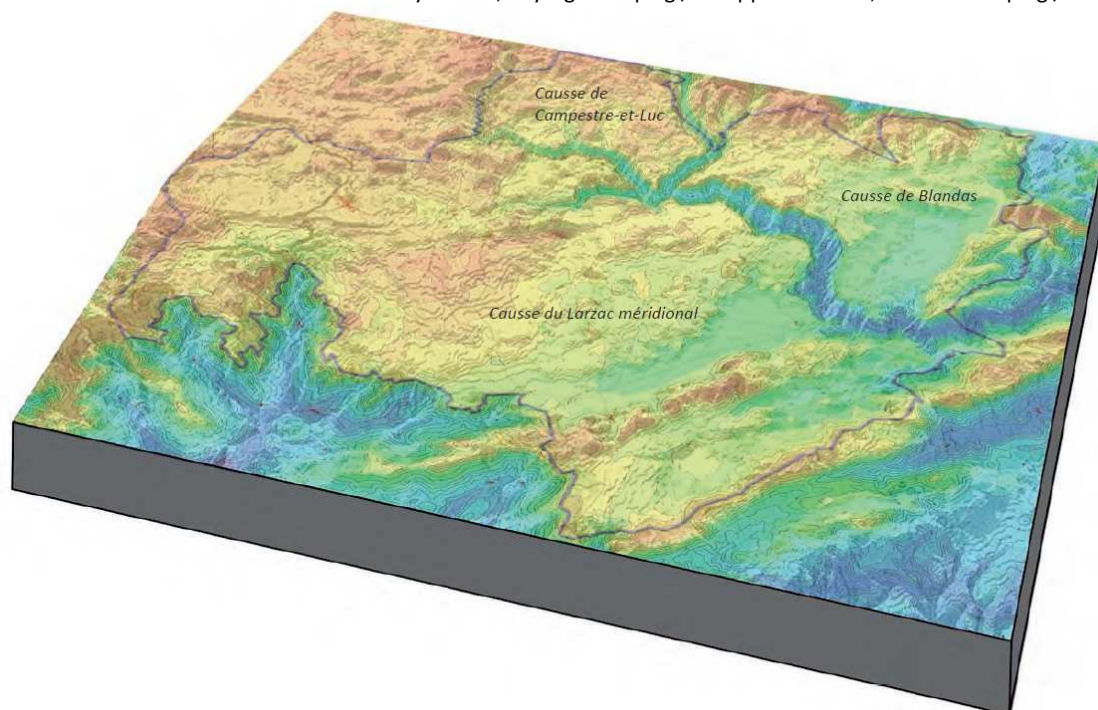


Une fois en « haut », le visiteur découvre ces grandes étendues désertiques mais habitées qui sont à l'origine de l'émotion que représentera la découverte du Cirque de Navacelles. Ce périmètre correspond à l'approche sensible précédemment développée dans le point I.B.1.

En termes de fréquentation, le nouveau périmètre proposé pour le Grand Site de Navacelles doit permettre de répartir et redistribuer les flux de visiteurs favorisant des conditions de découverte du site compatibles avec sa préservation et un développement local du territoire.

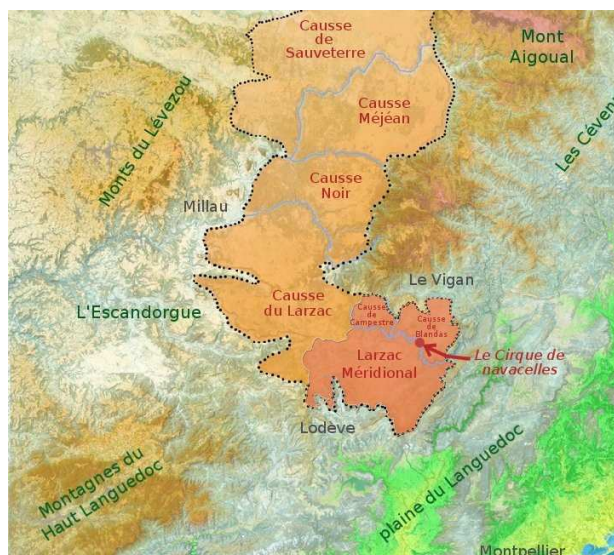


Carte et bloc-diagramme du relief du Grand Site de Navacelles. En rouge et bleu : périmètre de l'Opération Grand Site
Réalisation Cyril GINS, Paysagiste d.p.l.g / Philippe LOINTIER, Architecte d.p.l.g / Urbaniste



2. La cohérence biogéographique des Causses méridionaux

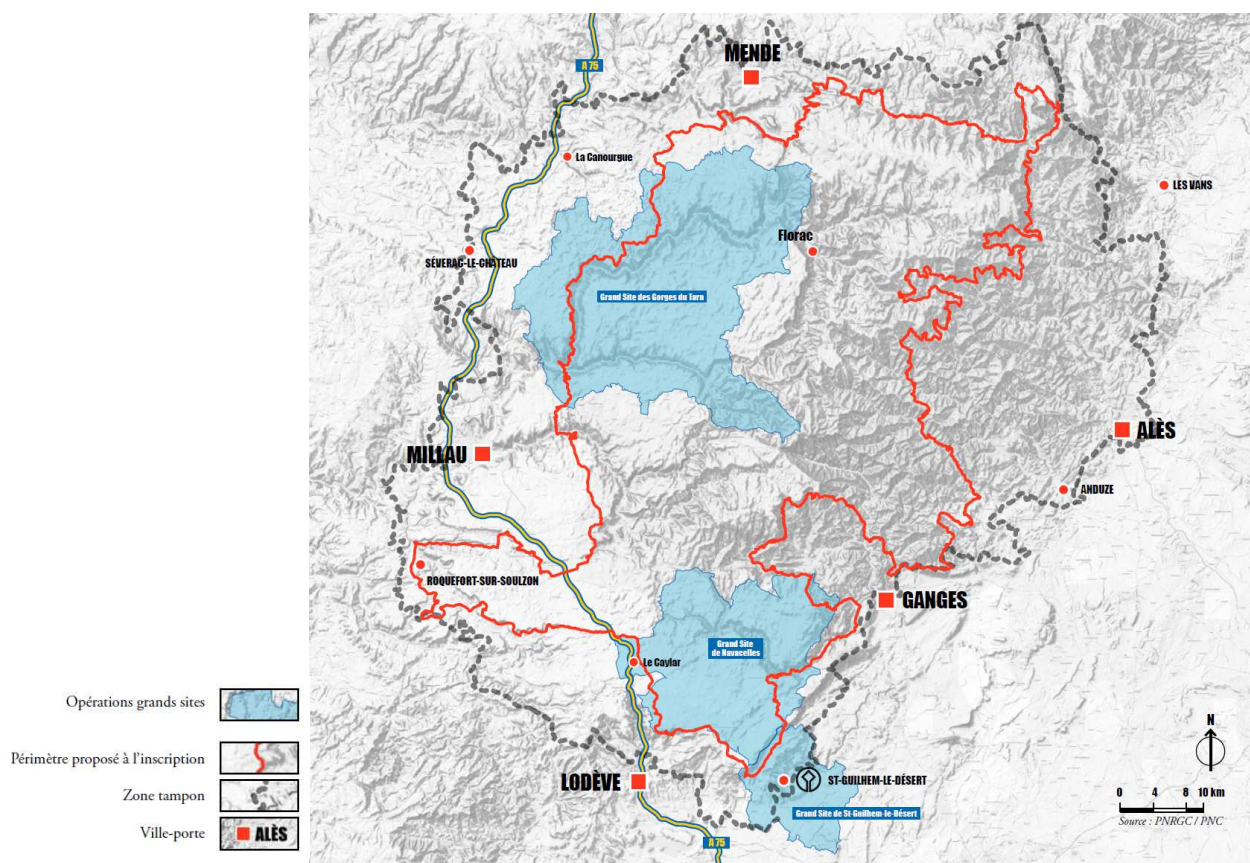
Le périmètre du Grand Site de Navacelles est situé sur l'extrémité Sud-Est de la chaîne des Causses. Il englobe les trois causses les plus méridionales (Campestre, Blandas, Larzac méridional) et borde les Cévennes. Il est traversé par les rivières Vis et Virenque, à sec dans certaines parties de leur cours. Ces particularités et la position géographique aux confins des influences méridionales, continentales, océaniques et montagnardes, offrent au Grand Site de Navacelles des conditions bioclimatiques exceptionnelles et uniques.



3. Une même identité culturelle : partie intégrante du bien « Causses et Cévennes » inscrit au patrimoine mondial depuis 2011

Limitrophe du périmètre du Parc Naturel Régional des Grands Causses et de la zone d'adhésion du Parc National des Cévennes, le Grand Site de Navacelles est intégré au sein du périmètre cœur « des Causses et des Cévennes », bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du paysage culturel évolutif de l'agro-pastoralisme méditerranéen. Ces paysages sont les témoins du travail de l'Homme depuis des siècles, leur façonnage de la nature dû son activité agropastorale au travers de l'élevage, de la production fromagère, des cultures diverses...

Cela démontre la cohérence du Grand Site à s'appuyer sur les trois Causses méridionales. Les orientations stratégiques de l'OGS s'accordent avec les objectifs de préservation de ces paysages en renforçant la vocation agropastorale des lieux.



4. Détail du nouveau périmètre

Finalement, constitué du territoire des communes et villages-portes, le périmètre a été élargi à l'entité biogéographique des trois Causses méridionaux (Campestre, Blandas, Larzac méridional) couverts par des sites Natura 2000 ainsi qu'aux abords de l'autoroute, nouvelle porte d'entrée importante du site.

Le nouveau périmètre est approuvé en même temps que la création du Syndicat mixte le 21 février 2007. Il concerne **46 163 ha** et 12 communes dans leur totalité et sept partiellement soit **19 communes au total** (Gard : 4 en totalité – 1 partiellement ; Hérault : 8 en totalité - 6 partiellement).

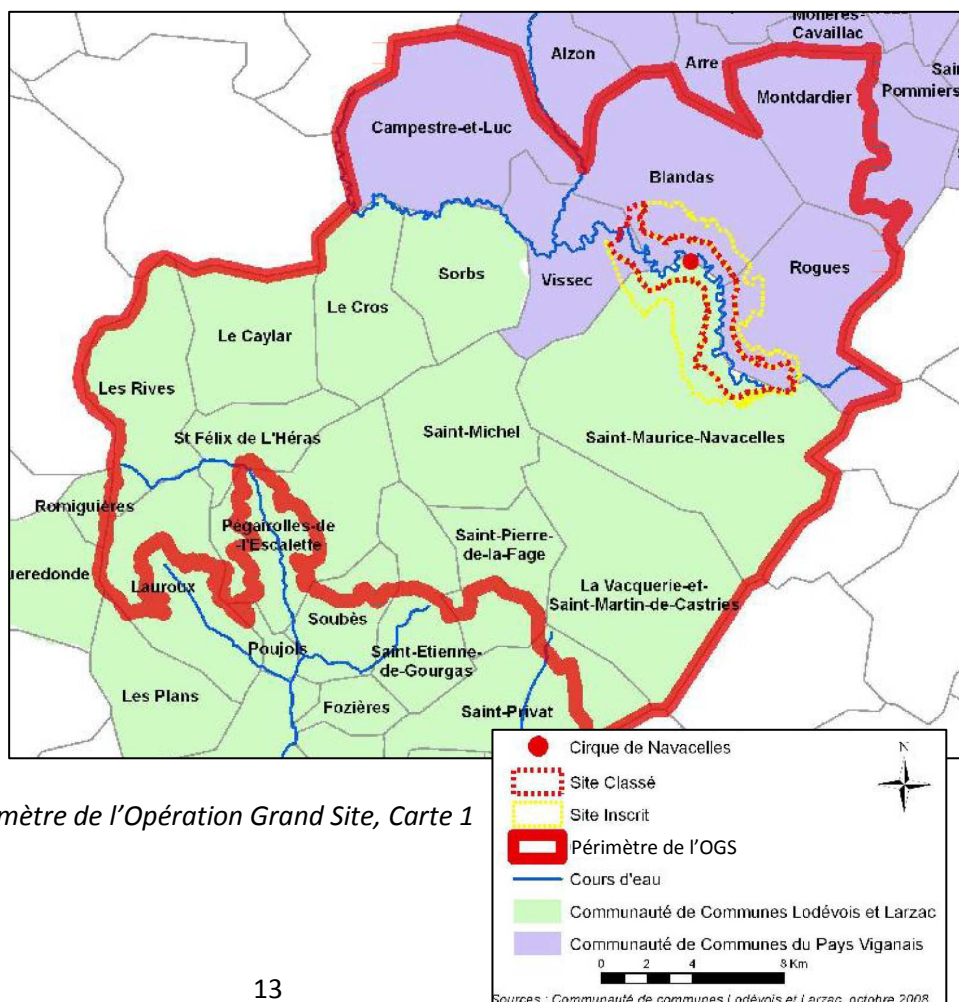
Les communes du Grand Site de Navacelles

département	nom commune	
HÉRAULT	La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries	En totalité
	Lauroux	En partie
	Le Caylar	En totalité
	Le Cros	En totalité
	Les Rives	En totalité
	Pégairolles-de-l'Escalette	En partie
	Saint Félix de l'Héras	En totalité
	Saint Michel	En totalité
	Saint Privat	En partie
	Saint-Etienne-de-Gourgas	En partie
	Saint-Maurice-de-Navacelles	En totalité
	Saint-Pierre-de-la-Fage	En partie
	Sorbs	En totalité
	Soubès	En partie
GARD	Blandas	En totalité
	Campestre-et-Luc	En totalité
	Montdardier	En partie
	Roques	En totalité
	Vissec	En totalité

Le territoire du Grand Site est très étendu et le site classé au centre est d'ampleur réduite

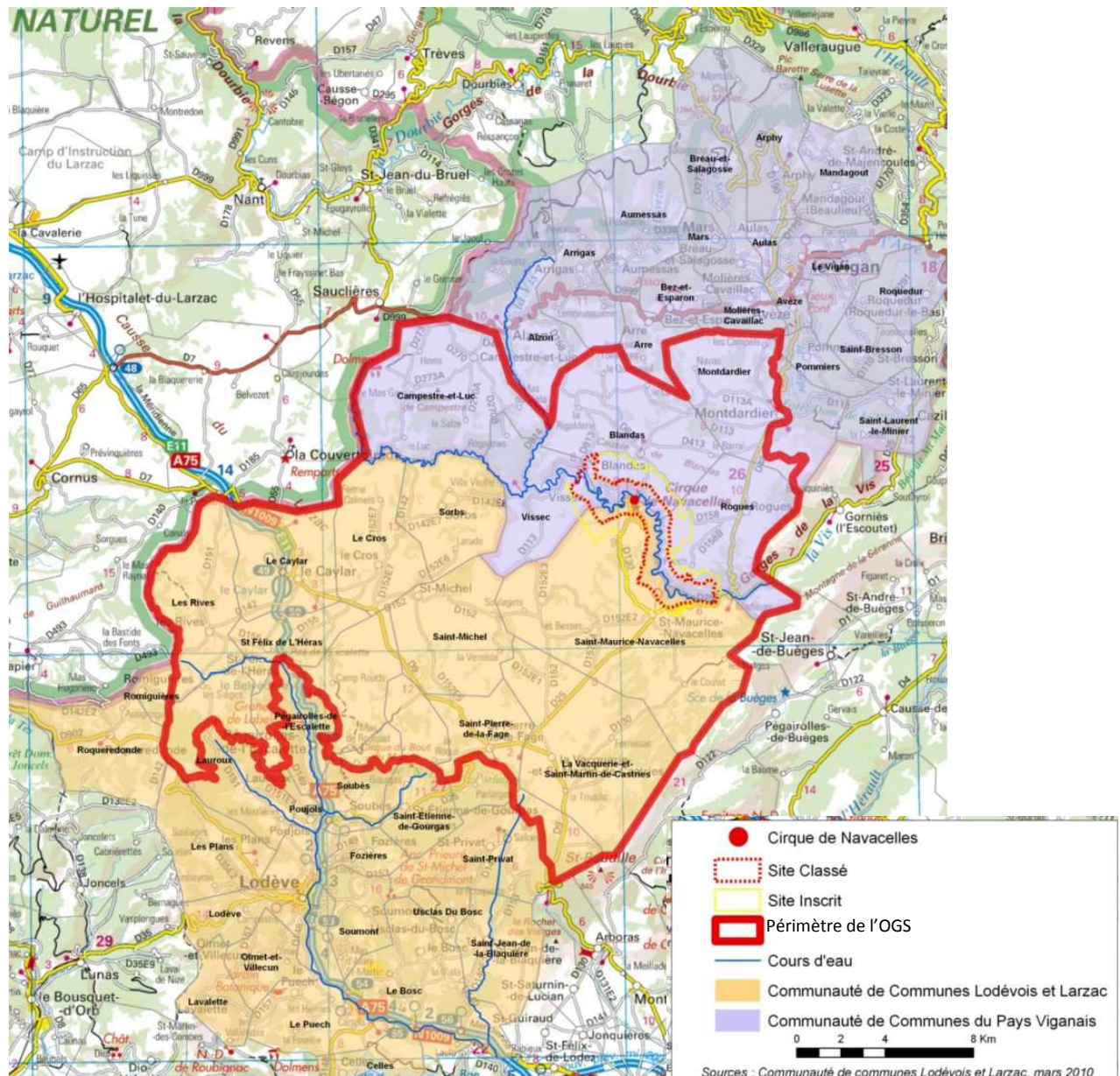
Le périmètre a été étendu à l'entité biogéographique des trois Causses méridionaux couverts par des sites Natura 2000 ainsi qu'aux abords de l'autoroute, nouvelle porte d'entrée du site

Les villages sur les Causses sont petits et très éloignés mais ils participent à une même dynamique du projet du Grand Site. Ils ne représentent pas un intérêt paysager majeur comme le cirque en zone centrale, pour être classé et sont des lieux de vie, d'activités agricoles ou touristiques importantes.



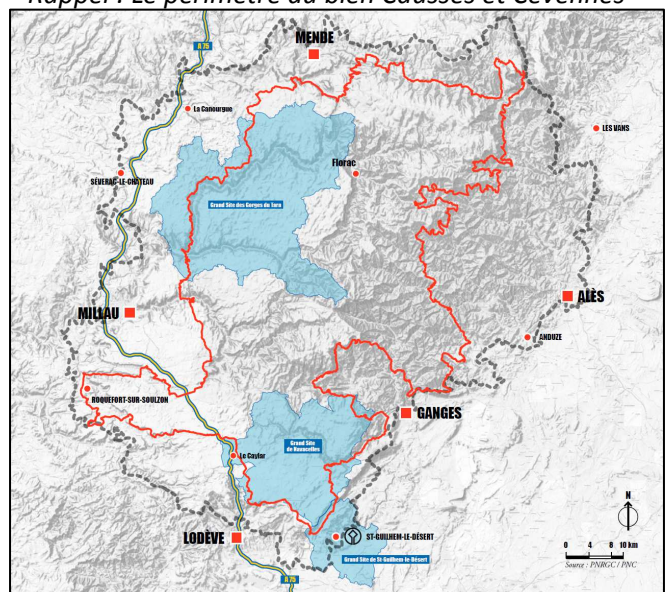
Le périmètre de l'Opération Grand Site, Carte 1

Le périmètre de l'Opération Grand Site, Carte 2



Rappel : Le périmètre du bien Causses et Cévennes

Une mise en cohérence des périmètres du bien « Causses et Cévennes » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et du Grand Site de Navacelles, pourra être étudié notamment au moment de la demande de label.



C) Gestion, moyens et gouvernance du Grand Site

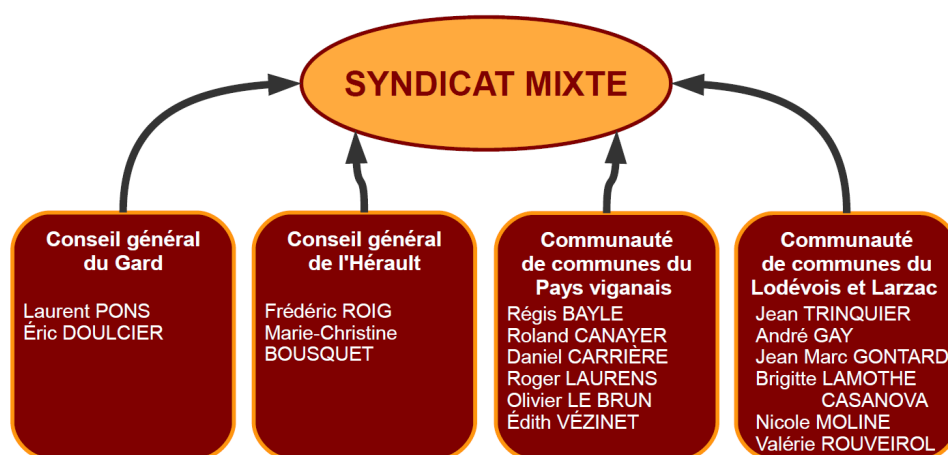
1. Le Syndicat Mixte : une structure de gestion pérenne et instance décisionnelle

Il est composé des communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac ainsi que des Conseils généraux du Gard et de l'Hérault (voir statuts en annexe).

Structure de coordination du projet et de gestion du Grand Site, le Syndicat mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles valide en comité syndical, organe délibérant, les décisions sur les opérations et actions à entreprendre ainsi que les moyens humains et financiers à solliciter. Il s'appuie sur le comité de pilotage de l'opération du Grand Site (voir ci-après).

Le programme de l'Opération Grand Site de Navacelles est mis en œuvre sur le territoire, par ses membres en tant que **maîtres d'ouvrage** selon la répartition suivante :

- La partie études stratégiques et coordination est prise en charge par le Syndicat Mixte.
- La partie aménagement et investissement est prise en charge par les communautés de communes avec des financements des conseils généraux et autres partenaires pour chaque action.



2. Un partenariat étroit avec le CPIE des Causses méridionaux

Le portage de la partie animation, rédaction et mise en œuvre des **actions agro-environnementales** (Natura 2000, OCAGER...) mais aussi une partie de **l'animation grand public/ scolaire** ainsi que le volet centre de ressources et publication est confié au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Causses méridionaux[†]. Formalisée par **une convention pluriannuelle**, une interaction forte et constante est présente entre le CPIE et le Syndicat Mixte: participation réciproque à l'ensemble des réunions de comité technique et des comités de pilotage ou syndicaux... D'autre part, les communautés de communes adhèrent individuellement au CPIE des Causses Méridionaux et, avec les Conseils généraux, sont membres de fait et financent le programme d'actions du CPIE des Causses méridionaux.

3. Le comité technique, instance collective de travail

Il est l'instance de suivi et de travail qui permet la préparation des comités de pilotage et comités syndicaux. Il est le lieu de débat et de concertation technique mais aussi d'échange avec les services

[†] Le CPIE des Causses méridionaux est un **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement**. Composé d' $\frac{1}{3}$ élus, d' $\frac{1}{3}$ de socioprofessionnels (chambres consulaires...) agricoles et forestiers et d' $\frac{1}{3}$ d'associations de protection de la nature, d'éducation à l'environnement et de chasseurs issus à parité des départements du Gard et de l'Hérault, son fonctionnement est partenarial. Cette association a pour objet général d'assurer la sauvegarde, la mise en valeur, le développement concerté et durable ainsi que la promotion des causses héraultais et gardois dénommés « Causses Méridionaux » et leurs piémonts « Lodévois » et « Gorges de la Vis et de la Virenque ». Ses domaines de compétences portent sur l'agriculture, la forêt, l'environnement, l'éducation à l'environnement, l'écotourisme ou tourisme vert. (Voir statuts du CPIE des Causses méridionaux en annexe)

de l'Etat et les partenaires locaux (CCI, chambres d'agriculture...). Il est composé des représentants des structures membres du syndicat, du CPIE, de la DREAL et des STAP des deux départements. Sous sa forme élargie, il est ouvert à l'ensemble des partenaires locaux, structures de l'Etat prenant part aux projets sous forme du Comité de suivi par opération.

Animé par l'animatrice du Grand Site de Navacelles, il se réunit depuis fin 2010 tous les premiers mardis du mois sur les communes du territoire du Grand Site (alternativement Saint-Maurice-Navacelles, Blandas, Vissec, Le Caylar...) ou sur Lodève ou Le Vigan. Il est présidé par le Président du Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles.



4. L'équipe opérationnelle du projet

Le Syndicat mixte emploie en personnel propre une **animatrice - coordinatrice** de l'Opération Grand Site, sous le statut de fonctionnaire depuis décembre 2011, dont les bureaux sont au niveau du siège administratif sur la commune du Vigan.

Elle est assistée administrativement par le personnel de la communauté de commune du Pays Viganais dans les domaines suivants :

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité
- Administration des assemblées et marchés publics
- Réception dans le bâtiment
- Services techniques liés aux locaux administratifs.

Une équipe du projet, coordonnée par le Syndicat mixte, regroupe les personnels techniques dédiés au Grand Site de chacune des entités. Ils sont sollicités de façon globale pour la réflexion et le pilotage de l'Opération Grand Site. Ces appuis techniques représentent 2/3 d'un poste en équivalent temps plein* soit 0,66 ETP.

De plus, chaque membre du Syndicat mixte coordonne dans sa structure des missions spécifiques ponctuelles des agents contribuant au projet, notamment pour la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'investissement. Voici ci-dessous quelques-unes des compétences sollicitées :

- Système d'Information Géo-référencé
- Gestion de l'accueil dans les Offices de Tourisme
- Accueil sur le belvédère de la Baume Auriol

* 3 jours pour chaque communauté de communes par mois ; 1,5 pour chaque Conseil Général ; 3 jours par mois CPIE.

- Régie rurale pour l'entretien des abords et du bâtiment de la Baume Auriol
- Guides du patrimoine ou lecture de paysage et chargés d'Inventaire
- Brigade verte de gestion des Conseils Généraux pour le suivi, les interventions et l'acquisition de connaissance sur les Espaces Naturels Sensibles
- Entretien des itinéraires de randonnées par les Conseils Généraux
- Actions de sensibilisation dans les écoles par le CPIE
- Animation, rédaction et mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 (1 ETP)
- Maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement (CCLL-CCPV)...

De plus, un employé de la commune Saint-Maurice-Navacelles, qui assure des missions d'entretien et de gestion dans le cœur du cirque, a été employé sur l'année 2011 par le Syndicat mixte à titre saisonnier à raison de 23h par semaine sur 4 mois, soit 0,22 ETP.

*Au total, ce sont donc à minima **5 postes en équivalent temps plein** qui sont estimés œuvrant actuellement directement ou indirectement pour la gestion du cirque de Navacelles.*

5. Les moyens financiers

a. Le fonctionnement du Syndicat Mixte

Il est financé par chaque entité membre selon les contributions suivantes déterminées dans les statuts :

- Pour le Département de l'Hérault : **34 %**
- Pour le Département du Gard : **34 %**
- Pour la Communauté de Communes du Lodévois Larzac : **16 %**
- Pour la Communauté de Communes du Pays Viganais : **16 %**

Ce budget, anciennement plafonné à 60 000€, a été déplafonné pour pouvoir être revu à la hausse. Il est maintenant évalué annuellement selon les objectifs avec un budget hors études **de 100 000€** en 2011. Il finance le fonctionnement du Syndicat mixte (dont salaires) et l'autofinancement des études stratégiques.

La communauté de commune du Pays Viganais met à disposition gracieusement les services et les moyens matériels d'exercice des missions (un bureau, une ligne téléphonique, une liaison internet, une assistance administrative...). Seules sont facturées au Syndicat Mixte les fournitures administratives.

b. Les actions

Les actions **en maîtrise d'ouvrage des Communautés de communes** de l'Opération Grand Site du Navacelles sont incluses dans diverses contractualisations de type contrat de pays, contrat de territoire... Elles font partie des programmes pluriannuels des communautés de communes. Les financements des actions entrent donc dans ce cadre.

Le CPIE des Causses méridionaux assure l'animation, la rédaction et la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000. Il est missionné dans le cadre d'une convention triennale par le Syndicat mixte, pour assurer la coordination, la représentation et le lien entre les programmes agro-environnementaux (Natura 2000-OCAGER...), et le programme d'actions du Syndicat mixte (voir convention en annexe).

6. La gouvernance élargie

a. Le comité de pilotage de l'OGS

Le comité de pilotage de l'OGS accompagne le projet global pour le Grand Site. Il assure une pré-validation des orientations stratégiques et des opérations et actions à entreprendre. Il est le garant de la mise en place d'une seule et même Opération Grand Site de Navacelles, et le lieu d'information et de suivi de l'Opération Grand Site qui permet que les différents maîtres d'ouvrage aient connaissance des évolutions des actions et rendent compte collectivement de leurs avancées.

Il est composé des membres du Syndicat mixte, du comité technique élargi à l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités et partenaires concernés et des associations représentatives. Il se réunit une à deux fois par an.

b. Les comités de suivi et de concertation par projet

Pour chaque étude ou projet, un comité de suivi et de concertation peut être mis en place à la demande du maître d'ouvrage (Syndicat mixte ou Communautés de communes) mené par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre (bureau d'étude...). Il pré-valide les étapes intermédiaires et les avancées du projet en lien avec le comité technique et comité syndical. Il associe localement les personnes concernées et les personnes ressources (exemple comité de pilotage du belvédère de Blandas/ de la Prunarède).

c. La médiation locale

- A l'échelle de l'Opération Grand Site de Navacelles

➔ Information des habitants

Des réunions publiques d'information ont déjà été réalisées en 2008 pour présenter le programme d'actions, d'autres devraient suivre. Une lettre d'information numérique sera mise en place ainsi que des points-étape dans les magazines des structures membres du syndicat et les bulletins municipaux.

Une consultation peut être organisée de façon ponctuelle sur certaines thématiques : exemple des ateliers de la charte architecturale et paysagère en cours de réalisation.

➔ Concertation

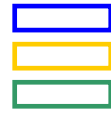
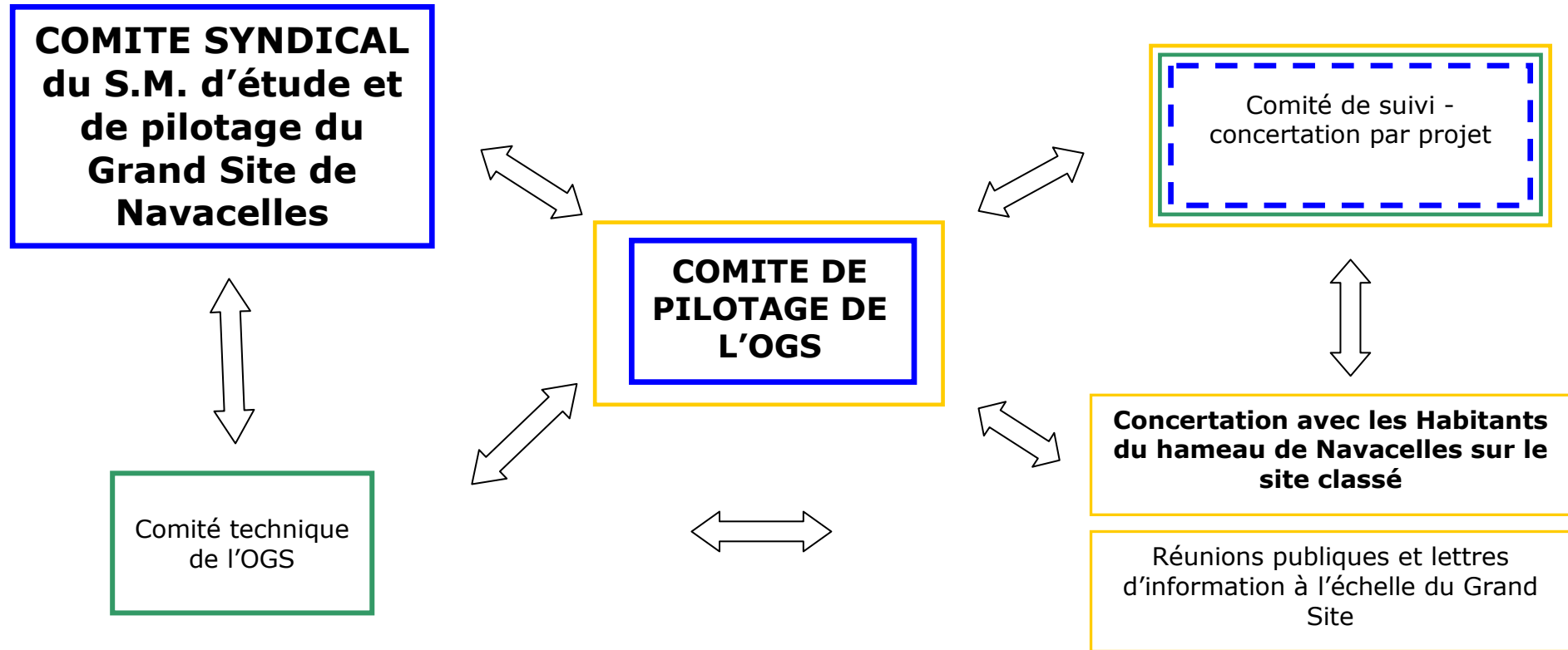
Au sein du comité de pilotage de l'Opération Grand Site, sont membres les associations représentatives des thématiques globales de l'OGS (*gestion des gorges et l'eau, patrimoine, agriculture et paysage*).

- A l'échelle du site classé : concertation avec les habitants du hameau de Navacelles

Une concertation sur les attentes et les besoins des habitants du hameau a été menée entre 2009 et 2011 avec les habitants du hameau de Navacelles par le CPIE, dans le cadre de la convention pluriannuelle, qui a donné lieu à environ dix réunions avec la population et un rapport de synthèse. Ce travail se poursuit avec l'étude des hypothèses de gestion et d'aménagement du site classé et l'association des habitants du hameau aux études à venir (plan de circulation et de stationnement...).

GOUVERNANCE ELARGIE			
Information / Consultation / Concertation			
Niveau	Qui fait ?	Moyens	Destinataires
Par projet	Maître d'ouvrage	Comité de suivi et de concertation	Personnes concernées et personnes ressources
	Maître d'œuvre		
OGS	Personnel du Syndicat ou CPIE	Etude de concertation + Travail spécifique par étude	Habitants du hameau de Navacelles
	Personnel du Syndicat	Information (et Consultation éventuelle)	Habitants Grand public
	Personnel du Syndicat	Comité de pilotage de l'OGS	Partenaires techniques, institutionnels et associatifs

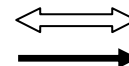
ORGANIGRAMME DE LA GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L'OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES



Organe de validation

Organe de concertation et d'information

Organe technique



Interactions
Détermine

III. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMME D’ACTIONS DE L’OPERATION GRAND SITE

A l’issu de la première phase de l’Opération Grand Site de Navacelles, un certain nombre d’actions et d’objectifs ont pu être réalisés. Néanmoins, des dysfonctionnements subsistent qu’il faut s’attacher à résoudre. Par ailleurs, les exigences sont aujourd’hui plus fortes avec l’inscription sur la liste du patrimoine mondial du bien « Causses et Cévennes », que les élus locaux ont activement portées.

En parallèle de la structuration de la gouvernance du Grand Site de Navacelles, la réflexion a conduit à élargir le périmètre. L’élaboration de ce programme d’actions avait pour objectif de porter l’ensemble des études structurantes nécessaires à la connaissance et compréhension du fonctionnement global du Grand Site de Navacelles et ainsi préparer la définition d’un plan de gestion global, cohérent et durable, partie intégrante du plan de gestion du bien « Causses et Cévennes ».

L’élaboration de ce programme d’actions du Grand Site de Navacelles s’est faite à **3 niveaux d’analyse** :

- Le cirque de Navacelles incluant l’intégralité du hameau
- Les abords du Cirque, incluant les gorges de la Vis dans le site classé mais aussi les rebords des Causses et les belvédères
- Le Grand Site dans sa totalité à l’échelle des trois Causses.

Les **finalités** poursuivies correspondent à celles de la politique des Grands Sites :

- Préserver la valeur exceptionnelle du site
- Améliorer la qualité de la visite dans le respect du site
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Elles se déclinent sur le Grand Site aux différentes échelles précédemment citées par les **orientations stratégiques** suivantes :

ORIENTATIONS STRATEGIQUES
Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles
Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux en résolvant les problèmes de circulation dans le cirque et en utilisant les fonctions de « Relais Grand Site » des belvédères
Transmettre et révéler l’Esprit des lieux , caractéristiques et composantes du Grand Site mais aussi ses différentes approches
Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l’échelle du Grand Site
Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire

A) Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles

*Après l'extension du périmètre du Grand Site de Navacelles à l'ensemble des Causses, il a été identifié le besoin de mieux coordonner les actions de mise en valeur portant sur le cœur du Grand Site. Ces actions étaient déjà présentes dans la mouture du programme d'actions de 2008 au sein de l'enjeu « Protection, restauration et gestion de la qualité du site » et plus spécifiquement « **Préserver et reconquérir les caractéristiques paysagères du cirque, des gorges et des Causses** ». Il a été décidé de leur donner un cadre d'intervention plus précis car elles correspondent à une priorité pour le Grand Site de Navacelles et à un calendrier spécifique.*

Le maintien des composantes paysagères et architecturales du cirque est l'enjeu prioritaire du Grand Site de Navacelles.

1. Il se traduit notamment par le maintien du **contraste** entre le fond du méandre et les versants arides qui le bordent, et donc une préservation du méandre des circulations et stationnements anarchiques. D'autre part, si le méandre est encore entretenu (à défaut d'être cultivé), les versants du Cirque souffrent de la déprise agricole et tendent à s'enfricher. Progressivement, les terrasses disparaissent sous la végétation : c'est le cas des terrasses du Rocher de la Vierge, au centre du Cirque, mais également des terrasses des versants du Cirque de Navacelles. Les **témoignages de l'activité agricole** doivent faire l'objet d'un traitement spécifique.
2. Le devenir des zones bâties de Navacelles et des espaces publics ainsi que la conservation des silhouettes des îlots d'habitations doivent aussi être traités. Ces **hameaux** sont restés relativement à l'écart d'un développement touristique anarchique et ont fait l'objet d'opérations de restauration de qualité. Cependant, force est de constater que certains bâtiments connaissent des restaurations non maîtrisées. De nombreux autres restent à l'abandon. Soulignons qu'il s'agit non seulement de propriétés privées mais aussi de bâtiments publics dont les projets de réhabilitation et de valorisation n'ont pas jusqu'à présent abouti.
3. La réflexion sur la préservation des caractéristiques paysagères du site doit également prendre en compte le devenir des **espaces boisés** des versants.
4. Les **berges et la ripisylve** de la Vis doivent également faire l'objet d'une gestion globale prenant en compte la fragilité des habitats et la fréquentation touristique. En tout état de cause, le développement d'activités de pleine nature inadaptées à la fragilité des écosystèmes devra être exclu.

Le traitement du cœur du cirque doit donc être vu de manière globale et les actions de conservation, de gestion et d'aménagement mises en cohérence.

La réalisation de cette orientation stratégique de préservation du cœur du Grand Site s'articule autour de trois objectifs opérationnels et actions associées :

1. Renforcer la protection du site : l'extension du site classé

Il s'agit de **l'extension du site classé** en prenant en compte les abords du site.

Le cirque de Navacelles est jusqu'à présent resté relativement préservé du fait d'une prise de conscience de sa fragilité et des efforts partagés consentis pour sa gestion. Aujourd'hui, il convient d'élargir la protection du site aux secteurs les plus fragiles et non encore classés. Il s'agit notamment des parties caussenardes du site en co-visibilité depuis les belvédères ou des parcours d'accès au site qui ne font aujourd'hui l'objet que d'une inscription.

2. Elaborer un schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords

L'élaboration du schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords comprendra une partie préservation, restauration et aménagement qui permettra dans un premier temps d'identifier les lieux à restaurer ou aménagements à réaliser ainsi que les règles de protection à suivre pour les intégrer au sein d'un programme d'aménagement. Il aura

vocation à rendre cohérentes les actions de reconquête paysagères et architecturales, à les mettre en valeur et à intégrer les aménagements nécessaires pour le hameau (signalétique, station d'épuration...).

En effet, particulièrement pour la protection de la ressource en eau et qualité de la Vis, rivière sauvage remarquable, un système d'assainissement conforme et performant doit être mis en place dans le hameau et son intégration paysagère sera fortement prise en compte.

3. Préparer la gestion du site en concertation avec les habitants.

Entre 2009 et 2011, une concertation a été menée avec les habitants du hameau de Navacelles. Elle a permis d'aboutir à un document d'état des lieux comprenant un certain nombre de doléances et de propositions émanant des habitants. L'objectif est de poursuivre ce travail de concertation.

Le schéma précédemment cité comporte un volet communication important permettant de consulter et informer les habitants des évolutions du schéma d'orientations.

Certaines demandes des habitants concernant la gestion du site sont déjà intégrées au sein d'actions ou à l'étude : notamment l'arrêt de la promotion de la baignade demandé aux offices de tourisme ; l'accueil dans le cirque qui ne devra pas passer par des équipements lourds mais laisser le visiteur découvrir librement le site en l'orientant discrètement...

Une étude d'évaluation des besoins en termes de gestion du hameau de Navacelles et des gorges de la Vis sera menée en 2012. En effet, des manques et incivilités sont constatés par les habitants, qui seront mises à l'étude pour la recherche de modalités d'entretien et de sensibilisation dans le cœur du cirque (signalétique, éco-gardes ou équipe de sensibilisation et de surveillance...).

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

- ⇒ Renforcer la protection par l'extension du site classé
- ⇒ Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords
- ⇒ Préparer la gestion du site en concertation avec les habitants

Perspectives et objectifs opérationnels long terme :

- ⇒ Plan de gestion du site classé

B) Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux

La gestion de la fréquentation touristique, particulièrement problématique dans le Cirque et ses abords, est nécessaire pour pallier les problèmes de saturation du site en période de pointe, la détérioration du paysage mais aussi de certains milieux et le dérangement de certaines espèces. Un développement anarchique du tourisme serait préjudiciable aux paysages du Grand Site, d'autant que le site souffre déjà de dégradations importantes et de problèmes d'accueil en période de pointe. Ces derniers seront traités en priorité dans le cadre du plan de circulation et de stationnement. Pour mieux connaître la fréquentation, une étude a été menée entre 2007-2008 (voir résultats de l'étude en annexe) dans le cadre de la préfiguration de la deuxième phase du programme d'actions de l'Opération Grand Site.

En période de pointe, la concentration des flux de visiteurs sur les trois points névralgiques du Grand Site (les belvédères de la Baume Auriol, de Blandas et le hameau de Navacelles), associé à l'étroitesse des routes d'accès ainsi que la faible capacité des aires de stationnement, offre la vision d'un site saturé, alors même que sa fréquentation reste, somme toute, limitée au regard d'autres Grands Sites. Une fois le parking aménagé dans le hameau de Navacelles saturé, les visiteurs stationnent dans les parties accessibles du méandre. Cette situation dégrade le site et génère des nuisances : altération du cadre de vie et du caractère paisible du village, atteinte au paysage, conflits entre les différents utilisateurs du site...

Plusieurs hypothèses ont d'ores et déjà été envisagées et devront conduire à la mise en œuvre d'un **schéma de gestion des flux à l'échelle du Cirque** : création d'un ou de plusieurs parkings d'appoint temporaires implantés dans des secteurs peu visibles tant depuis les hameaux que depuis les belvédères, développement de techniques de mobilité durable, voire limitation de l'accès aux non-résidents en cas de saturation du stationnement au fond du Cirque...

Le rôle des belvédères a été identifié comme primordial dans le système de régulation de flux. Cela passe par l'information des visiteurs sur l'étroitesse des routes d'accès et les faibles capacités de stationnement au fond du Cirque ; par la mise à disposition de services ; par leur renvoi vers d'autres sites attractifs du territoire (lieux d'accueil et d'information, sentiers d'interprétation...) ou vers des panoramas offrant un autre point de découverte des gorges ; par la découverte et la compréhension de la diversité des patrimoines du Grand Site.

Les aménagements devront suivre un certain nombre de principes :

- Retrait des stationnements des véhicules du bord de falaises et du méandre pour restaurer ces paysages qui fondent l'identité de l'ensemble paysager du Grand Site (bords des Causses, Gorges et Cirque de Navacelles).
- Suppression des stationnements anarchiques et des problèmes de congestion dans la zone classée et ses abords.
- Utilisation des abords du Cirque (belvédères et zones antérieures) comme Relais Grand Site (à la fois lieux de service, de compréhension, d'information et de renvoi sur le reste du territoire) pour contenir une partie des visiteurs, les renvoyer sur le reste du territoire et coupler la découverte avec des circulations douces ou des transports en commun.
- Redéployer la fréquentation touristique dans tout l'ensemble paysager qualifié de Grand Site, au moyen d'une politique de tourisme culturel concertée dans les domaines de l'environnement, du patrimoine et des loisirs de nature.
- Mettre en cohérence les vocabulaires architecturaux des aménagements.

A terme, les perspectives seraient de pouvoir **coupler la découverte avec les circulations douces ou les transports en commun** en amont du cirque et à partir des belvédères (ou zones antérieures). Il conviendra de mieux connaître par des **systèmes d'éco-compteurs** ces circulations douces et de mettre en lien ces actions avec le schéma des activités de pleine nature et les vocations de Relais Grand Site développer au niveau des belvédères.

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

- ⇒ Etude de fréquentation
- ⇒ Plan de circulation et de stationnement
- ⇒ Mise en place d'éco-compteurs

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques

- ⇒ Aménagements des belvédères comme « Relais Grand Site » (à la fois lieux de service, de compréhension, d'information et de renvoi sur le reste du territoire)
- ⇒ Schéma des Activités de pleine nature

Perspectives et objectifs opérationnels long terme :

- ⇒ Aménagements futurs en amont du cirque et des belvédères pour coupler la découverte avec les circulations douces ou les transports en commun

C) Transmettre et révéler l'Esprit des lieux

Cet enjeu n'avait pas été identifié en tant que tel dans la mouture du programme de 2008 mais il appartenait à l'action 14 par l'intitulé « Organiser la découverte du Grand Site ». Cette action comportait l'aménagement des belvédères ainsi qu'une série d'autres lieux, sans hiérarchie (Prunarède, Madières, maison des Faïsses...). Les objectifs de cette action étaient à la fois économique, de répartition des flux et de découverte des patrimoines. Il a été choisi de mettre en valeur ce dernier objectif de façon à le présenter dans sa globalité et au vu des résultats de l'étude du Schéma d'interprétation du patrimoine.

Entre 2009 et 2011, un schéma d'interprétation du patrimoine a été réalisé par le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles sur le territoire du Grand Site. Le premier constat de celui-ci est la diversité des approches du cirque de Navacelles (voir I.B.2). C'est pourquoi une hiérarchie de niveaux de découverte du Grand Site de Navacelles a été proposée au travers des Relais Grand Site, des maisons à thème et des haltes patrimoine.

1. Les Relais Grand Site

Outre leur rôle en termes de gestion des flux, les Relais Grand Site ont une complémentarité pour révéler les différents aspects et caractéristiques du Cirque de Navacelles dont les composantes sont très riches. Ils sont donc considérés au sein du schéma d'interprétation comme **des lieux de découverte majeurs des patrimoines du Grand Site**. Au-delà de leurs aménagements d'optimisation et recalibrage des stationnements, de lieux d'information sur les circulations et de renvoi sur le territoire, ils doivent aussi permettre d'organiser de nouvelles découvertes et compréhensions du cirque, des gorges et des causses en tant que paysages.

Ne présageant pas des résultats finaux de l'étude « plan de circulation et stationnement », ces **belvédères pourraient fonctionner en système avec les maisons à thème** soit du village de Blandas, soit de la Prunarède, qui sont encore soumises à des études de faisabilité pour déterminer l'opportunité de leur réalisation effective ou non et le programme d'aménagement.

Trois thèmes de découverte principaux ont été identifiés par le schéma d'interprétation du patrimoine : Agropastoralisme, Archéologie et Géomorphologie pour le belvédère de Blandas, Biodiversité. Ces thèmes sont développés pour les deux premiers au sein des pôles Baume-Auriol-Prunarède et Blandas village-Belvédère et pour le dernier au sein du projet intitulé Maison de la Vis à Madières. Dans le cirque, il n'est pas prévu d'équipements mais une « découverte sensorielle » où le visiteur est laissé libre de sa découverte par ses sens.

Les Relais Grand Site sont donc complémentaires en termes de thèmes abordés et de programmes. Ils s'articulent également avec le village de Navacelles :

Des fonctions complémentaires entre les belvédères et le village		Des thématiques en complémentarité	Des types de médiation en complémentarité	
Belvédère de la Baume Auriol et Prunarède	Des fonctions qui ont un intérêt en termes de gestion des flux principalement mais aussi d'offre de découverte : Offre de services, accueil et renvoi vers le reste du territoire, offre de découverte du	L'approche « humaine » : historique du lieu, activités agropastorales et occupation humaine de Navacelles et des causses ; Habitats caussenards, la gestion de l'eau et le patrimoine hydrologique (lavognes...), les caves bâtardes, l'évolution des paysages (dolines, fermeture des milieux des causses...)...	Exposition et film	Un e-guide en construction sur les deux relais (possibilité de location puis dépôt des équipements d'un relais à l'autre)
Belvédère de Blandas et Blandas Village	Grand Site et présenter les "haltes patrimoine" de référence des thématiques	L'approche « environnementale » : la formation géomorphologique des causses, gorges puis du cirque ; les caractéristiques karstiques des causses ; le mégalithisme...	Mise en scène et supports interactifs	
Le village de Navacelles	une découverte libre « sensorielle » (bruit, fraîcheur...), avec éventuellement des personnels orientant le visiteur, sensibilisant éventuellement au respect des lieux et renvoyant vers les belvédères			

2. Les patrimoines du Grand Site : maisons à thème et haltes patrimoine.

Comme précédemment expliqué, des maisons à thème soumises actuellement à études de faisabilité sont projetées dans le schéma d'interprétation. Ce dernier a aussi permis d'identifier des lieux maillant le territoire, appelés « haltes patrimoine », relatifs à chacune de thématiques identifiées. La valorisation de ces haltes sera mise en place rapidement. Elles ont été sélectionnées en tenant compte de l'impact environnemental et seront à mettre en lien avec le futur schéma des activités de pleine nature.

Le schéma d'interprétation a enfin permis de proposer un programme de valorisation avec notamment la mise en place du projet « M tourisme » (audioguide + plateforme d'information dématérialisée...) mais aussi des actions de communication, des ateliers pédagogiques, des formations des acteurs du tourisme (guides, personnels des offices de tourisme, prestataires des activités de pleine nature...)...

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

- ⇒ Schéma d'interprétation du patrimoine
- ⇒ Aménagements des belvédères comme « Relais Grand Site » complémentaires:
 - Baume Auriol
 - Belvédère de Blandas
- ⇒ Etude de faisabilité et éventuelle réalisation des maisons à thème :
 - Prunarède
 - Madières
 - Blandas village
- ⇒ Valorisation des haltes patrimoine et développement d'outils de médiation et vulgarisation :
 - Cave Vitalis,
 - Bilan, programme de fouilles, restauration et valorisation des mégalithes
 - Restauration et valorisation des haltes patrimoine
 - Projets de valorisation numérique ou à destination de publics spécifiques (enfants, scolaires, formations...)
- ⇒ Développer une signalétique cohérente et homogène

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques

- ⇒ Programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site à destination des acteurs du territoire.
- ⇒ Schéma des activités de pleine nature
- ⇒ Plan de circulation et de stationnement

Perspectives et objectifs opérationnels long terme :

- ⇒ Valorisation et fonctionnement des maisons à thème
- ⇒ Redistribution et répartition spatiale des flux sur le Grand Site

D) Protection, restauration et gestion de la qualité du site à l'échelle du Grand Site

1. Maintenir les milieux ouverts sur les Causses (programme Nature 2000)

L'identité du Causse tient au caractère ouvert des paysages. En outre, la majorité des habitats et des espèces, présents sur les causses sont liés aux milieux ouverts issus des activités humaines (déforestation, pastoralisme...). Ils dépendent ainsi d'une problématique commune qui prédomine largement : lutter contre les dynamiques de fermeture des milieux, en maintenant et développant le pâturage. L'objectif à long terme est la conservation du bien « Causses et Cévennes » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

- ⇒ Maintien des milieux ouverts sur les Causses via notamment la mise en œuvre des DOCUMENTS d'Objectifs Natura2000.
- ⇒ Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques :

⇒ Observatoire photographique des paysages

Perspectives et objectifs opérationnels long terme :

⇒ Conservation et valorisation du bien « Causses et Cévennes » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

2. Participer à la gestion de la ressource et de la qualité de l'eau (programme SAGE)

La qualité de la rivière est actuellement bonne voire très bonne, comme en atteste notamment la présence de la truite fario, très prisée des pêcheurs. Toutefois, des phénomènes temporaires ou localisés d'eutrophisation sont constatés. La fréquentation touristique estivale accentue ce problème dû en partie aux effluents domestiques. Des colorations ont montré des connexions entre la Vis et divers réseaux caussenards. Il est attesté que les rejets sur les causses s'infiltrent et sont restitués dans les rivières (Vis, Arre...). Les communes sont dotées de systèmes d'assainissement collectif. L'enjeu relevé ici est donc d'assurer le suivi d'une bonne gestion des eaux usées et des intrants agricoles, et, également d'équiper l'intégralité des hameaux du Cirque de Navacelles d'un système d'assainissement conforme et performant.

La ressource en eau potable constitue un enjeu de plus en plus important ; c'est un défi accentué à l'échelle régionale par l'augmentation massive et rapide de la population du Languedoc-Roussillon. La présence de captages d'eau doit être strictement encadrée. Enfin la pureté de l'eau contribue à la qualité du site.

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

⇒ DOCOB « gorges de la Vis et de la Virenque » et « gorges de la Vis et Cirque de Navacelles »

⇒ Lien avec le SAGE

⇒ Protection des berges de la Vis et préservation de la ressource en eau

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques

⇒ Station d'épuration dans le cadre schéma d'orientations pour la gestion, la protection et l'aménagement du cirque de Navacelles et de ses abords

3. Préserver les silhouettes des villages, restaurer et valoriser le patrimoine culturel

Les actions de restauration du patrimoine bâti étudiées dans un premier temps au niveau du hameau de Navacelles (voir orientation stratégique A) devront ensuite être élargies à l'ensemble des communes et hameaux des gorges et des causses.

L'architecture et le paysage de cet espace confèrent son identité au site, il est donc nécessaire de définir des recommandations permettant d'assurer la qualité des projets. Une charte architecturale et paysagère visant à sensibiliser les acteurs du territoire et à définir un cahier de préconisations pour l'ensemble du territoire de façon à le qualifier dans sa globalité sera mise en place. A la suite de la charte architecturale et paysagère, un service de conseil architectural et paysager pourra être mis en place. Une attention sera portée à la mise en place d'une signalétique directionnelle et informative homogène et cohérente.

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

⇒ Inventaire du patrimoine culturel

⇒ Charte architecturale et paysagère à l'échelle du Grand Site

⇒ Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site

⇒ Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades, traversier d'oliviers à Madières...)

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques

⇒ Schéma d'orientations pour la gestion, la protection et l'aménagement du cirque de Navacelles et de ses abords

Perspectives et objectifs opérationnels long terme :

⇒ Assurer un service de conseil architectural et paysager

⇒ Mettre en place des politiques et outils règlementaires de protection et gestion à l'échelle du Grand Site, particulièrement aux secteurs non encore protégés et soumis à des pressions

E) Impulser et partager un projet de gestion et de développement local avec les acteurs du territoire

Un des enjeux de l'Opération Grand Site de Navacelles consiste à favoriser l'émergence d'un projet de développement économique durable à l'échelle du territoire pour permettre que les mesures adoptées bénéficient au développement local des communes qui en sont le support. L'objectif majeur dans ce domaine est de ne pas augmenter le nombre de visiteurs qui passent, mais de faire accroître le nombre de **visiteurs qui restent** sur le territoire en proposant une offre de découverte variée et de qualité, répartie sur l'ensemble du territoire, ainsi que d'augmenter la répartition temporelle sur l'avant et l'après saison.

1. Organiser un tourisme durable

Ce projet devra notamment s'appuyer sur l'affirmation de l'appartenance des communes à l'identité Grand Site par une signalétique directionnelle et informative homogène et cohérente et la mise en réseau des centres d'intérêt du territoire (haltes patrimoines). Il convient aussi de favoriser l'amélioration et la lisibilité des prestations touristiques via des démarches de qualité, de mise en réseau et de valorisation commune, ainsi que de développement de l'offre d'hébergement sur le territoire.

La valorisation des activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire est aussi identifiée comme une mesure à mettre en place.

a. Réaliser un schéma de gestion des activités de pleine nature

Cette étude, avec celles précédemment citées⁴, doivent permettre d'articuler dans le futur plan de gestion tous les enjeux en termes de gestion de flux, de préservation des patrimoines naturels et culturels et de qualité d'accueil des visiteurs.

Cette étude est l'occasion d'une meilleure connaissance des pratiques en lien avec les enjeux environnementaux, une sensibilisation des acteurs et le développement d'équipements ou de mise en réseau pour certaines pratiques. Le développement d'itinéraires cyclotouristiques, l'amélioration de la diffusion de l'offre, le lien des itinéraires avec les haltes patrimoine ainsi que la formation des acteurs ont été identifiés comme des actions à mettre en place avec les partenaires.

b. Participer au développement et à l'amélioration des prestations

Dans le cadre de l'Opération Grand Site, un des objectifs est l'augmentation de la qualité des prestations. Elle se fera via la mise en place de démarches de qualité (« Ambassadeurs du territoire »), par la mise en réseau, une meilleure lisibilité de l'offre (plateforme commune de valorisation...), une valorisation et un renvoi vers les sites, activités, hébergements et services proposés sur les territoires locaux (communauté de communes).

⁴ L'étude de fréquentation, le schéma d'interprétation du patrimoine, la charte architecturale et paysagère, le schéma de gestion, de protection et d'aménagement du cirque de Navacelles et de ses abords.

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

- ⇒ Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison des Faïsses à Navacelles
- ⇒ Assurer et développer une offre d'hébergement de qualité
- ⇒ Schéma des Activités de Pleine Nature (APN) et développement des outils associés (itinéraires cyclo, cartoguide...)
- ⇒ Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques via des démarches de qualité et de mise en réseau

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques

- ⇒ Développer une signalétique cohérente et homogène
- ⇒ Valoriser et renvoyer vers les sites, activités, hébergements et services sur les territoires locaux et voisins

2. Conforter le secteur agricole

L'activité agricole sur les Causses est le socle économique, environnemental, culturel et touristique du territoire. Depuis l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre du bien « Causses et Cévennes », les activités agricoles ont été reconnues comme primordiales sur le territoire. En effet, ces paysages sont les témoins du travail de l'Homme depuis des siècles, leur façonnage est dû à son activité agropastorale au travers de l'élevage, de la production fromagère, des cultures diverses... Il est important de conforter ces activités et de diversifier leur secteur d'activité par la diffusion locale de leurs produits, leur valorisation et le développement de l'agrotourisme.

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

- ⇒ Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques

- ⇒ Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux
- ⇒ Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère
- ⇒ Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités

3. Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site

Le Syndicat mixte a pour rôle d'animer, coordonner et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants (fonctionnement du Syndicat mixte, organisation de la concertation dans le hameau de Navacelles, communication et diffusion des connaissances : centre de ressources, formations, réunions publiques, ateliers de la charte architecturale et paysagère...)

Afin de s'inscrire dans les principes du développement durable, l'enjeu est également d'informer (lettre du Grand Site...), d'animer la concertation avec les populations locales et de communiquer sur le rôle et les actions du Syndicat Mixte. Les actions doivent être expliquées afin de susciter la participation la plus large possible des populations et des différents acteurs (commerçants, agriculteurs, sociaux-professionnels, partenaires financiers...) au développement et à la mise en œuvre du projet du Grand Site.

Le Syndicat mixte doit s'attacher à assurer un suivi scientifique interdisciplinaire du Grand Site. Cette mission est déjà entreprise grâce à la mise en place d'un observatoire photographique des paysages, mais doit être encouragée et soutenue par d'autres actions (observatoire de la fréquentation, évaluation des retombées économiques...). Il doit également regrouper la connaissance (centre de ressources) et diffuser l'information par le biais de manifestations et d'animations.

Récapitulatif des objectifs opérationnels et actions associées :

- ⇒ Fonctionnement technique du Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles
- ⇒ Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances
- ⇒ Centre de ressource du Grand Site
- ⇒ Développement des programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site
- ⇒ Observatoire photographique des paysages

Liens avec les actions des autres orientations stratégiques

- ⇒ Mise en œuvre animation et suivi des DOCOB Nature 2000

FINALITES	ORIENTATIONS STRATEGIQUES		OBJECTIFS OPERATIONNELS et ACTIONS Court et moyen terme	PERSPECTIVES OBJECTIFS OPERATIONNELS et ACTIONS Long terme
Préserver la valeur exceptionnelle du site	Préserver le cœur du Grand Site : le Cirque de Navacelles	A1	Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé	Plan de gestion du site classé
		A2	Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords	
		A3	Préparer la gestion du site en concertation avec les habitants du hameau	
	Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site	B1	Charte architecturale et paysagère à l'échelle du Grand Site	Assurer un service de conseil architectural et paysager
		B2	Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site	Mettre en place des politiques et outils règlementaires de protection et gestion à l'échelle du Grand Site
		B3	Inventaire du patrimoine culturel	Plan de gestion du site classé
		B4	Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades, traversier d'Olivier à Madières...)	
			Maintenir les milieux ouverts sur les Causses via notamment la mise en œuvre des DOCUMENTS d'OBJECTIFS Natura2000.	Conservation et valorisation du bien « Causses et Cévennes » inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
			Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux	
			Protection des berges de la Vis, DOCOB gorges de la Vis et de la Virenque et préservation de la ressource en eau	
Améliorer la qualité de la visite dans le respect du site	Gérer et maîtriser la fréquentation et les flux	C1	Etude de fréquentation réalisée en 2008-2009	Aménagements pour coupler la découverte avec des circulations douces ou des transports en commun
		C2	Plan de circulation et de stationnement	
		C3	Mise en place des éco-compteurs	
	Transmettre et révéler l'Esprit des lieux	D1	Schéma d'interprétation du patrimoine	Développer la compréhension des patrimoines en complémentarité dans les Relais Grand Site, avec les haltes patrimoine et les maisons à thème et répartir spatialement les flux sur le Grand Site
		D2	Aménagements des belvédères comme « Relais Grand Site » à la fois lieux de service, de compréhension, d'information et de renvoi vers les sites, activités, hébergements et services sur les territoires locaux et voisins	
		D2.1	 Sous fiches : La Baume Auriol	
		D2.2	 Sous fiches : Le Belvédère de Blandas	
		D3	Etude de faisabilité et éventuelle valorisation des maisons à thème	Valoriser et renvoyer vers les sites, activités, hébergements et services sur les territoires locaux et voisins
		D3.1	 Sous fiches : Maison de la Prunarède	
		D3.2	 Sous fiches : Maison de la Vis et de la Biodiversité de Madières	
		D3.3	 Sous fiches : Maison de Blandas Village	
		D4	Valorisation des haltes patrimoine et développement d'outils de médiation et vulgarisation	Définition et identification de l'ensemble qualifié du Grand Site de Navacelles
		D4.1	 Sous fiches : Cave Vitalis	
		D4.2	 Sous fiches : Bilan, programme de fouilles, restauration et valorisation des mégalithes	
		D4.3	 Sous fiches : Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques (enfants, scolaires, formations...)	
		D5	Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène	
Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants	Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire	E1	Organiser un tourisme durable	Mieux répartir spatialement et temporellement la visite et permettre d'allonger le temps de visite sur le territoire
		E1.1	 Sous fiches : Etude de faisabilité pour la réhabilitation de la maison des Faïsses à Navacelles	
		E1.2	 Sous fiches : Assurer et développer une offre d'hébergement de qualité	
		E1.3	 Sous fiches : Schéma des Activités de Pleine Nature (APN) et développement des outils associés (itinéraires cyclo, cartoguide...)	Favoriser la qualification des prestations touristiques
		E1.4	 Sous fiches : Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques via des démarches de qualité et de mise en réseau	
		E2	Conforter le secteur agricole	Conforter le secteur agricole pour qu'il contribue au maintien des qualités paysagères du site et à son caractère vivant
		E2.1	 Sous fiches : Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire	Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire
		E2.2	 Sous fiches : Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux	
		E2.3	 Sous fiches : Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère	
		E2.4	 Sous fiches : Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités	
		E3	Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site en lien avec les collectivités, acteurs du territoire et habitants	Participation des acteurs au développement et à la mise en œuvre du projet du Grand Site
		E3.1	 Sous fiches : Fonctionnement technique du Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles	
		E3.2	 Sous fiches : Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances	Connaissance gestion et évaluation du Grand Site
		E3.3	 Sous fiches : Centre de ressource du Grand Site	
		E3.4	 Sous fiches : Programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site	
		E3.5	 Sous fiches : Observatoire photographique des paysages	

Les actions indiquées en couleur sont affichées par cohérence et ne font pas l'objet d'une fiche action

CALENDRIER DE REALISATION ET PRIORITES D'ACTIONS DES ACTIONS DU PROGRAMME DE L'OPERATION GRAND SITE DE NAVACELLES

Orientations stratégiques		Actions	avant 2007	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Préserver le cœur du Grand Site	A1	Renforcer la protection du Site par l'extension du site classé													
	A2	Schéma d'orientations pour l'aménagement, la valorisation et l'organisation du cirque de Navacelles et de ses abords													
	A3	Préparer la gestion du site en concertation													
Protéger, restaurer et gérer la qualité du site à l'échelle du Grand Site	B1	Charte architecturale et paysagère													
	B2	Restaurer et mettre en valeur le patrimoine paysager et architectural des bourgs et hameaux du Grand Site	de façon continue												
	B3	Inventaire du patrimoine culturel													
	B4	Restauration et valorisation des zones agricoles dans les gorges (Bayrades, traversier d'Oliviers...)													
		Maintenir les milieux ouverts sur les Causses	de façon continue												
		Gestion et accompagnement des projets agro-pastoraux	de façon continue												
		Préservation de la ressource en eau, gorges de la Vis et de la Virenque	de façon continue												
Gérer et maîtriser les flux	C1	Etude fréquentation													
	C2	Plan de circulation et de stationnement													
	C3	Mise en place d'éco-compteurs													
Transmettre et révéler l'Esprit des lieux	D1	Schéma d'interprétation													
	D2.1	Relais Grand Site, la Baume Auriol													
	D2.2	Relais Grand Site du Belvédère de Blandas													
	D3.1	Maison de la Prunarède													
	D3.2	Maison de la Vis et de la biodiversité													
	D3.3	Maison de Blandas village													
	D4.1	Sécuriser et valoriser la cave Vitalis													
	D4.2	Bilan du programme de fouilles, restaurer et valoriser les mégalithes													
	D4.3	Restauration et valorisation des haltes patrimoine via des projets numériques ou à destination de publics spécifiques													
	D5	Définition et installation d'une signalétique cohérente et homogène													
Impulser et partager un projet de gestion et de développement local durable en lien avec les acteurs du territoire	E1.1	Réhabilitation de la maison des Faïsses													
	E1.2	Assurer une offre d'hébergement de qualité	de façon continue												
		Gîte de groupe de Vissec													
		Hébergement groupé à Montdardier													
	E1.3	Schéma de de gestion des activités de pleine nature et développement des outils associés													
	E1.4	Participer au développement et à l'amélioration des prestations touristiques													
	E2.1	Valoriser les activités agro-pastorales dans les approches touristiques du territoire													
	E2.2	Gestion des espaces agro-pastoraux	de façon continue												
	E2.3	Accompagnement des projets agro-pastoraux à dimension paysagère	de façon continue												
	E2.4	Définition d'un plan de gestion sur les propriétés des collectivités													
	E3.1	Fonctionnement technique du Syndicat mixte Grand Site de Navacelles	de façon continue												
	E3.2	Organisation de la concertation, de la communication et de la diffusion des connaissances													
	E3.3	Centre de ressources patrimoine et environnement	de façon continue												
	E3.4	Développement des programmes de formations et sensibilisation aux patrimoines du Grand Site													
	E3.5	Observatoire photographique des paysages	de façon continue												

IV. DETAIL DU PROGRAMME D’ACTIONS

Voir document numéro 2

- A) Les fiches actions
- B) Chronogramme
- C) Eléments financiers